



## Division de l'Encadrement et des Personnels Administratifs et Techniques

DIEPAT/16-713-984 du 29/08/2016

### ENTRETIENS PROFESSIONNELS DES PERSONNELS ATSS ET ITRF - REDUCTIONS D'ANCIENNETE D'ECHELON UNIQUEMENT POUR LES CORPS DE CATEGORIE C - RAPPEL 2015-2016

Destinataires : Mesdames et Messieurs les chefs d'établissement public et responsables des services académiques

Dossier suivi par : Mme MISERY, chef du bureau 3.01 pour les AAE, SAENES, ADJAENES, personnels techniques (médicaux-sociaux), ATEE hors EPLE, contractuels en CDI - Mme QUARANTA, chef du bureau 3.02 pour les ITRF - Tel. : 04 42 91 72 26 - Fax : 04 42 91 70 06 - Mel.: ce.diepat@ac-aix-marseille.fr

Les campagnes 2015-2016 **d'entretiens professionnels ATSS et ITRF** ont été mises en place par la circulaire rectorale publiées au bulletin académique n° 703 du 2 mai 2016.

La campagne de **réduction d'ancienneté d'échelon** des personnels ATSS et ITRF qui a été annoncée dans ce même bulletin académique a été modifiée via la parution de la circulaire rectorale Parcours Professionnels Carrières et Rémunérations parue au bulletin académique n°20 du 20 juin 2016

L'échéance pour la transmission au rectorat des **comptes rendus d'entretien professionnel pour tous les corps ATSS et ITRF** et des fiches de propositions en vue de l'attribution de **réductions d'ancienneté d'échelon concernant uniquement les catégories C** c'est-à-dire les :

- ADJAENES
- ATRF
- ATEE

était fixée au 8 juillet 2016 au plus tard.

Les contrôles opérés à ce jour révèlent encore quelques comptes rendus et fiches de propositions manquants. C'est pourquoi je vous serais reconnaissant de bien vouloir vérifier qu'aucune anomalie ne subsiste pour ce qui vous concerne, et en cas d'oubli constaté, d'adresser les pièces réclamées à la DIEPAT du rectorat le plus tôt possible et au plus tard le **16 septembre 2016** en vous conformant aux dispositions des circulaires rectorales citées ci-dessus.

*Signataire : Pour le Recteur et par délégation, Mialy VIALLET, Directrice des Relations et des Ressources Humaines*